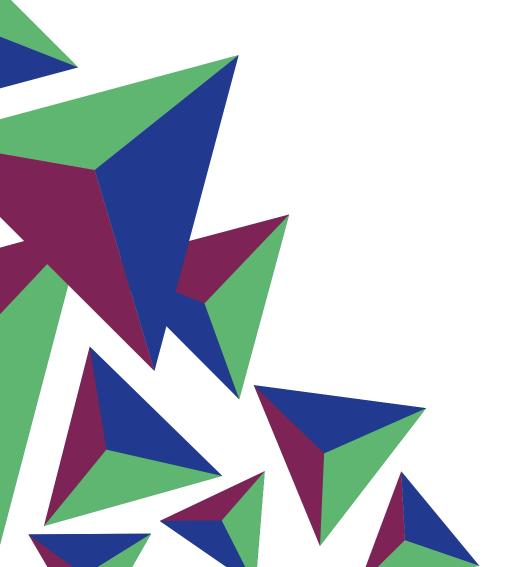


CALENDRIER **DES FORMATIONS**

2° semestre 2023





www.cfecgc.org











Adhérent(e)s CFE-CGC, retrouvez tous nos guides sur l'intranet confédéral : http://intranet.cfecgc.org aux moyens de fonctionnement de l'instance et un troisième abordant le rôle des élus CSE, en comparaison avec d'autres mandats, le quatrième passe en revue les missions des élus CSE.



ÉDITO

Chèr(e)s collègues,

Les six derniers mois ont été marqué par une crise sociale majeure : 14 journées nationales de mobilisation, plus de 250 points de mobilisation à chaque fois et des millions de citoyens (actifs retraités, salariés ou agents de la fonction publique) dans la rue. Opportunément ce gouvernement a offert à la CFE-CGC une visibilité qu'aucune agence de communication aurait pu organiser. Mais cette mobilisation a aussi rappelé notre mission de vigie et de lanceur d'alerte, nous sommes les négociateurs et interlocuteurs incontournables pour participer aux grands chantiers sociaux du pays.

Si le chapitre de la réforme des retraites est en train de se refermer dans un chaos parlementaire et social je peux rassurer celles et ceux qui comptent sur vous pour ne pas baisser les bras dans les mois et années à venir : la CFE-CGC ne s'est jamais portée aussi bien.

Cette confiance dont je me fais le relais elle vient de vous, adhérentes et adhérents qui vous formez chaque jour au CFS et portez haut nos messages et défendez nos positions.

Je vous souhaite de passer un bel été, déconnecté de votre travail et auprès de vos proches et vos amis.

François Hommeril Président de la CFE-CGC

Éditeur CFE-CGC 59 rue du Rocher - 75008 Paris

Conception
Service communication CFE-CGC

Rédaction Centre de formation syndicale

Crédit photos Xavier Renauld, Adobe stock et Noun project

Imprimeur ITF Imprimeurs Z.A. Le Sablon - 72230 Mulsanne Labellisé Imprim'vert. Certifié PEFC et FSC



PARTIE 1
S'inscrire à un stage

Pages 4 à 11



PARTIE 2 Les différents stages du CFS

Pages 12 à 31



PARTIE 3

Organiser un stage pour des adhérents

Pages 32 à 39



QU'EST-CE QUE LE CFESS (CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE) ? LE CADRE LÉGAL DU DISPOSITIF

DROIT AU CONGÉ

Les salariés désireux de participer à des stages ou sessions exclusivement consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, organisés par des centres ou instituts spécialisés dont la liste est établie chaque année par arrêté ministériel, peuvent obtenir un congé rémunéré de douze jours par an (L. 2145-5 et suivants).

Le refus non justifié du congé est pénalement sanctionné. D'autre part, un licenciement qui serait motivé par la demande formulée par un salarié de participer à un stage de formation syndicale serait abusif.

CONTINGENT ANNUEL

- Le congé normal reste fixé à 12 jours par an et par salarié, porté à 18 jours par an pour les animateurs de stages et sessions et les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.
- Un arrêté du 7 mars 1986 fixe le nombre total de jours de congé susceptibles d'être pris chaque année par l'ensemble des salariés d'un établissement au cours de l'année civile en fonction des effectifs.

ORGANISMES HABILITÉS

Seuls les stages et sessions organisés par les organisations syndicales interprofessionnelles, représentatives sur le plan national, peuvent ouvrir droit au bénéfice des congés et recevoir l'agrément ministériel.

Pour l'année calendaire en cours, cette liste comporte notamment le centre de formation syndicale de la CFE-CGC.

FONCTION PUBLIQUE

Pour les adhérents de la fédération des services publics, merci de contacter votre fédération :

Services publics CFE-CGC

15-17 rue Beccaria - 75012 PARIS

E-mail: fonctions.publiques@cfecgcfp.org

Tél.: 01 44 70 65 90

MODALITÉS

Le bénéfice du congé est de droit, dans la limite du contingent fixé, sauf lorsque l'employeur estime, après avis conforme du CSE, ou à défaut des délégués du personnel, que cette absence aurait des conséquences préjudiciables à la production et à la marche de l'entreprise (L. 2145-11).

La demande doit être présentée à l'employeur au moins trente jours à l'avance et le refus éventuel notifié dans les huit jours de cette demande (R. 2145-4 et s.).

L'organisme chargé des stages ou sessions doit délivrer au travailleur une attestation constatant la fréquentation effective de ceux-ci par l'intéressé.

Cette attestation sera remise à l'employeur au moment de la reprise du travail.

Le congé est assimilé, au regard de la législation du travail et de la Sécurité sociale, à une période de travail. Il n'est pas imputé sur le congé annuel payé (L. 2145-10).

Les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation seront considérés comme des accidents du travail.

PRISE EN CHARGE DES SALAIRES

Art. L. 2145-6 : le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. Le dispositif de la subrogation mis en place en 2015

Le dispositif de la subrogation mis en place en 2015 disparaît.

ASSURANCE DES STAGIAIRES

Les stagiaires du centre de formation syndicale (CFS) de la CFE-CGC sont assurés dans le cadre et dans les conditions du contrat **solidarité vie syndicale** souscrit auprès de la MACIF et géré par la confédération.

INSCRIPTION: MODE D'EMPLOI

Vous avez décidé de participer à un stage interprofessionnel. Voici les différentes étapes à suivre :



Je choisis mes formations en respectant les prérequis

- Adressez-nous, sans tarder, le bulletin d'inscription ci-après (un bulletin par stage souhaité, précisant la date choisie) par e-mail, courrier...
- · Prévenez votre syndicat ou fédération d'appartenance.



J'informe mon employeur au minimum 30 jours avant la date du stage Informez vous-même votre employeur. Pour bénéficier du congé de formation économique, sociale et syndicale, il vous appartient de faire personnellement une demande écrite à votre employeur 30 jours au minimum avant le début du stage (vous pouvez vous inspirer du courrier type).



Article R. 2145-4 du Code du travail : la demande de congé doit être présentée à l'employeur au moins 30 jours avant le stage par l'intéressé(e) (délai majoré dans la Fonction publique). Le non-respect ne peut en aucun cas être imputé au CFS.



Mon salaire est maintenu pendant la durée du stage (art L. 2145-6)



Si vous venez de province, prenez vos dispositions pour votre hébergement. La nuitée précédant le 1^{er} jour de stage peut être prise en charge sur demande préalable et dérogation. Ces sessions se déroulent à Paris. Elles débutent le 1er jour à 10 heures et s'achèvent le 2e jour vers 17 heures. Tenez compte de ces horaires pour réserver votre déplacement.

Si un empêchement vous oblige à vous désister, préveneznous ; les places sont rares et les demandes nombreuses !

Le CFS prend en compte les demandes d'inscriptions par ordre d'arrivée :

- en cas de problème, nous vous contacterons directement ;
- vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par e-mail (merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande);
- la convocation et le programme détaillé vous seront envoyés un mois avant le stage.

D'avance, nous vous souhaitons un bon stage, où nous aurons le plaisir de vous accueillir.

Au fait, le jour J, pensez à vous munir de votre carte d'adhérent.

LIEUX DE FORMATION

Les stages proposés dans ce catalogue se déroulent uniquement à Paris. Pour connaître les stages organisés en région, merci de vous connecter à l'intranet, dans la rubrique « nos formations ».

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS

FRAIS DE TRANSPORT

TRAIN

Remboursement du billet 2e classe.

Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code ainsi que la photocopie de votre carte grand voyageur (si vous en possédez une).

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

AVION

Les déplacements en avion sont possibles :

- s'ils évitent les frais qu'occasionnerait une arrivée la veille du stage;
- si le temps de déplacement en avion n'est pas concurrencé par le TGV.

La liste des départements dont les billets d'avion seront remboursés par le CFS : 06, 09, 11, 13, 15, 20, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 40, 43, 56, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 73, 81, 82, 83.

Joindre la facture et la carte d'embarquement ou, en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarif réduit (abonnements, tarifs spéciaux entreprises...).

Sur les vols Air France, vous pouvez bénéficier de réductions si vous réservez à l'avance.

Par ailleurs, n'hésitez pas à comparer les tarifs des différentes compagnies desservant votre trajet.

Dans tous les cas, vérifiez que le ou les document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

VOITURE

Défraiement du carburant :

- 0,50 euros/km pour une personne seule ;
- 0,60 euros/km pour du covoiturage.

400 km au total pris en charge (pour d'éventuelles dérogations, merci de contacter le CFS en amont). Sans accord préalable et dès lors que vous avez roulé plus que 400 km, le remboursement se fera sur la base d'un billet de train en 1ère classe.

Mentionner, sur la note de frais, le(s) nom(s) du/des passager(s), en cas de covoiturage joindre le trajet via Mappy ou autre.

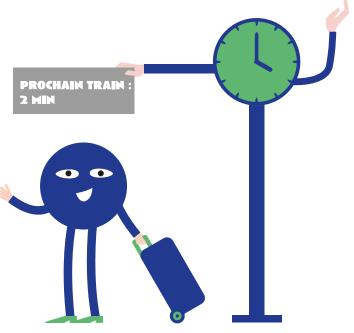
Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs.

Les transports en communs doivent être privilégiés dès lors qu'ils réduisent le temps de transport.



Ne sont pas pris en charge:

- les frais de taxi;
- les frais de parking parisien ;
- les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.



FRAIS DE SÉJOUR

Attention

La nuitée précédant le

Les hébergements sont

1er jour du stage peut être prise en charge sur demande

écrite valablement justifiée.

provinciaux. Les franciliens

doivent rentrer chez eux le

soir du 1er iour de stage.

uniquement possibles pour les

Ces frais sont composés de deux types de dépenses, le plafond pour chaque dépense doit être respecté :

- les frais de repas : le midi 25 euros et 30 euros le soir ;
- les frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner + taxe de séjour) :
 - ▶ 145 euros pour une nuitée ;
 - ▶ 155 euros pour les grandes métropoles (Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Nantes);
 - ▶ 165 euros pour Paris et petite couronne.

Le remboursement ne sera possible que **sur présentation de justificatifs originaux**. Pour l'hébergement et/ou la restauration, **une facture** demandée

à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Pour toute information complémentaire ou demande justifiée de dérogation, contactez-nous avant le stage.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au CFS et **y joindre les pièces justificatives originales** (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage). L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence.

Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

HÉBERGEMENT HÔTEL

En aucun cas le CFS ne s'occupe de réserver des chambres pour les stagiaires.

Nous vous recommandons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription. Les hôtels étant rapidement complets à Paris nous vous conseillons de réserver votre chambre dès confirmation de votre inscription afin de pouvoir respecter le barème (voir les conditions de prise en charge plus haut).

Nous vous conseillons d'utiliser des plateformes de réservation en ligne, pour certaines il est possible d'annuler en cas d'imprévu jusqu'à 48 heures avant l'échéance.

BULLETIN D'INSCRIPTION À UN STAGE INTERPROFESSIONNEL

à retourner au secrétariat du CFS Maison de la CFE-CGC - 59 rue du Rocher - 75008 Paris

☎: 01 55 30 12 79 - ₫ : cfs@cfecgc.fr



Si vous désirez suivre plusieurs stages, nous vous remercions de remplir un bulletin par stage souhaité.

Nom		Prénom		
Adresse				
CP Vil	le			
(pers)	(port)	(prof)		
		in que nous puissions vous fair	e parvenir voi	tre convocation
Date de naissance	/ /			
				1
Entreprise				
Votre fédération d'a	ppartenance ou syndicat natio	nal non fédéré		
Dates et types des	stages déjà effectués			
Avez-vous déjà suiv	vi le module d'initiation "ouve	rture sur le syndicalisme" ?	□ Oui	□ Non
Je m'inscris au sta	ge			
qui se tiendra à Par	is les (un seul choix de dates	s)		
Le / /	Signature :			
Vous recevrez une confirmation d'inscription sous quinzaine par e-mail, (merci de nous fournir cette information indispensable pour traiter votre demande). Dès l'envoi de votre inscription, prenez vos dispositions pour réserver votre hébergement et votre transport. La convocation et le programme du stage vous seront envoyés DEUX SEMAINES AVANT LE STAGE.				
		and the second s		



GUIDE DE MÉGOCIATION DU TÉLÉTRAVAIL

2022

Adhérent(e)s CFE-CGC, retrouvez tous nos guides sur l'intranet confédéral : http://intranet.cfecgc.org La CFE-CGC met à disposition de ses structures et de ses militants un guide de négociation du télétravail en entreprise.

Arguments à mobiliser pour mettre en place le dispositif et points de vigilance, typologie des accords, télétravail régulier ou occasionnel, mise en œuvre et suivi, équipements et frais : la publication vous donne toutes les clés pour négocier dans les meilleurs conditions.





☎ 01 55 30 12 79௴ cfs@cfecgc.fr

Objet: participation à un stage

Madame, Monsieur le Directeur(trice),

Je vous informe que, dans le cadre des articles L.2145-5 et suivants du Code du travail ou du Titre 1^{er} du statut général des fonctionnaires (art. 21 de la loi du 13 juillet 1983), je me suis inscrit(e) à une session de formation syndicale organisée par la Confédération française de l'encadrement-CGC.

Cette session se déroulera les

Je souhaite que vous puissiez, dès à présent, prendre toute disposition de nature à me faciliter un congé qui ne peut qu'être favorable au climat social et faire aboutir cette concertation que la CFE-CGC met en œuvre depuis maintenant de longues années.

Je vous remercie par avance de votre attitude et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur(trice), l'expression de mes meilleurs salutations.

Fait à

Le

P.S.: Si d'aventure, le centre de formation syndicale de la CFE-CGC ne pouvait assurer mon inscription à ce stage ou si celui-ci ne pouvait se tenir, je vous demanderais le report des dates choisies en commun aux dates proposées par le centre de formation syndicale.

Maison de la CFE-CGC 59 rue du Rocher - 75008 Paris tél. +33 (0)1 55 30 12 12



LES FORMATIONS JURIDIQUES DE BASE

Pour tout adhérent qui vient d'adhérer ou s'est fait élire au sein du CSE, ces formations sont nécessaires afin d'avoir un bon niveau de compétence juridique. Il est conseillé de suivre ces formations en laissant du temps entre chaque module : l'expérience et le vécu complètent chaque formation.

ouverture sur le syndicalisme







Public A interprofessionnel sauf Fonctions publiques*





Cette formation est la porte d'entrée au cursus de formation du CFS :

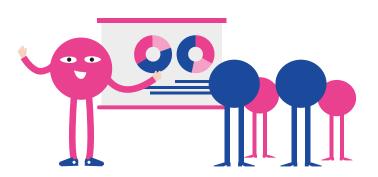
- Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation.
- ► Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise.
- L'actualité sociale et les orientations confédérales : débat.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



Jeudi 21 et vendredi 22 septembre 2023 Lundi 25 et mardi 26 septembre 2023 Lundi 13 et mardi 14 novembre 2023 Jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2023 Lundi 27 et mardi 28 novembre 2023 Jeudi 30 novembre et vendredi 1er décembre 2023 Lundi 18 et mardi 19 décembre 2023



* Pour les adhérents des Fonctions publiques, contactez SERVICES PUBLICS CFE-CGC

15-17 rue Beccaria - 75012 Paris

E-mail: fonctions.publiques@cfecgcfp.org

Tél.: 01 44 70 65 90

Représentation du personnel dans l'entreprise







Public interprofessionnel





Ce module est indispensable pour les nouveaux élus au CSE ou nouveaux délégués syndicaux. C'est une première étape pour appréhender l'environnement juridique dans lequel chaque militant va évoluer durant son mandat. Ce stage comporte deux parties : la première sera consacrée à la présentation de l'articulation entre les différentes normes juridiques qui régissent les relations au travail. La deuxième partie porte sur l'utilisation du code du travail et son utilisation concrète sur des sujets liées à l'exercice des mandats.

Contenu de cette formation :

- ► Hiérarchie des normes et nouvelles articulations (ordonnances Macron).
- ► Tour d'horizon des différentes règles juridiques : conventions collectives, accords d'entreprise, contrat de travail et jurisprudence.
- Représentativité syndicale et négociation collective.
- Exercices pratiques, appropriation des clés d'utilisation du Code du travail.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



Jeudi 5 et vendredi 6 octobre 2023 Lundi 11 et mardi 12 décembre 2023

Le comité social et économique (CSE)







Public interprofessionnel



Outils



Cette formation présente le fonctionnement du CSE, ses moyens ainsi que les déclinaisons qui peuvent exister (représentant de proximité, commissions etc...). Contenu :

▶ Rôle, attributions, moyens du CSE.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



Lundi 18 et mardi 19 septembre 2023 Lundi 9 et mardi 10 octobre 2023 Jeudi 9 et vendredi 10 novembre 2023 Lundi 11 et mardi 12 décembre 2023

LES FORMATIONS JURIDIQUES COMPLÉMENTAIRES

Le contrat de travail







Public interprofessionnel





Le contrat de travail : notions juridiques. Contenu:

- Les différentes formes de contrat de travail.
- La naissance du contrat : lettre d'embauche, contrat écrit, période d'essai...
- La vie du contrat, les évolutions, les modifications, les clauses.
- La fin du contrat : les différentes formes de rupture.



Être prioritairement délégué du personnel et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



Lundi 6 et mardi 7 novembre 2023 Lundi 4 et mardi 5 décembre 2023

Le délégué syndical dans la négociation d'entreprise



Durée 2 jours



Public interprofessionnel





L'accord d'entreprise est devenu la norme incontournable de la relation de travail. Au cœur de son élaboration, le délégué syndical est un acteur

Pour mener à bien sa mission, ce module lui présentera la place de l'accord d'entreprise dans la hiérarchie des normes, les négociations annuelles obligatoires mais aussi les moyens d'accès à l'information pertinente pour construire un argumentaire juridique.

Ce module lui présentera également qu'il peut s'appuyer sur le réseau syndical interne et externe à son entreprise.

Contenu:

- La place de l'accord d'entreprise dans l'articulation de la hiérarchie des normes.
- ▶ Le rôle du délégué syndical et de sa section syndicale durant la négociation.
- Les sources d'informations du délégué syndical.
- Les négociations annuelles obligatoires et l'avenir de l'accord d'entreprise conclu.



« Nouveaux » délégués syndicaux (désignés depuis moins de 2 ans).



Lundi 2 et mardi 3 octobre 2023 Jeudi 7 et vendredi 8 décembre 2023

Les élections professionnelles dans l'entreprise







Public interprofessionnel





Le contrat de travail : notions juridiques.

- Le cadre légal des élections professionnelles :
 - ▶ Périmètre, effectifs, acteurs, périodicité.
- Les enjeux des élections :
 - Représentativité, mandats, négociation, vie des IRP.
- La préparation des élections :
 - Négociation du protocole d'accord préélectoral, préparation de la CFE-CGC.
- Le déroulement des élections :
 - Vote, dépouillement, résultats, contestations.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Lundi 4 et mardi 5 septembre 2023 Lundi 23 et mardi 24 octobre 2023 Jeudi 16 et vendredi 17 novembre 2023 Jeudi 30 novembre et vendredi 1er décembre 2023

Initiation aux missions santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE



Durée 2 jours



Public interprofessionnel



Outils

_



Cette formation permet aux membres du CSE qui ne siègent pas au sein de la commission CCSCT d'appréhender les thèmes de la sécurité, santé et conditions de travail. Elle ne remplace pas la formation CSSCT de 5 jours existante (cf. page 20) dont elle reprend une partie du programme.

Contenu de cette formation:

- ► Les attributions santé, sécurité, conditions de travail du CSE.
- Les spécificités de fonctionnement du CSE liées aux missions SSCT.
- ▶ La commission CSSCT.
- Les enjeux et bases de la prévention.
- Les notions d'accident du travail, de conditions de travail, de risques psychosociaux.



Participation au stage « ouverture sur le syndicalisme » + « représentation du personnel » ; être membre CSE ou représentant de proximité.



Lundi 18 et mardi 19 septembre 2023 Jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2023 Lundi 13 et mardi 14 novembre 2023

Ouverture à l'Europe





Public interprofessionnel





- La France en Europe :
 - Les dates et traités clés.
 - La situation sociale de la France au regard des autres pays.
- Le fonctionnement de l'Europe en matière sociale :
 - ▶ Les institutions européennes.
 - Les politiques sociales européennes.
- · Le rôle des partenaires sociaux européens.
- La CFE-CGC et l'Europe :
 - ▶ Le lobbying européen.
 - Les comités d'entreprise européens.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2023 Jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2023

Mise en place et fonctionnement des comités d'entreprise européens (CEE)



Durée 2 jours



Public interprofessionnel



Outils



- L'introduction : évolution des CEE par pays et par secteur faits et chiffres clés.
- Le rappel des textes régissant les CEE.
- La mise en place du CEE.
- Le fonctionnement du CEE.
- Les pratiques nouvelles et évolutions possibles.



Conditions d'inscription : être délégué syndical ou délégué syndical central d'entreprises de dimension communautaire, être membre de comités d'entreprise européens et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme » et de préférence, un stage « ouverture à l'Europe ».



Jeudi 30 novembre et vendredi 1er décembre 2023

Harcèlement et discriminations niveau 1





Public interprofessionnel



Outils



Contenu de cette formation :

- ► Définir le harcèlement sexuel et moral et intégrer ses enjeux.
- ▶ Prévenir le harcèlement moral : les outils.
- Repérer les comportements susceptibles d'engendrer du harcèlement moral.
- Détecter les discriminations et les inégalités de traitement.
- ► Comment faire un diagnostic, comment agir.
- Exemples sous forme de courtes vidéos et jeux de rôle.



Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques.



Lundi 11 et mardi 12 septembre 2023 Lundi 18 et mardi 19 septembre 2023 Lundi 2 et mardi 3 octobre 2023 Lundi 16 et mardi 17 octobre 2023 Jeudi 2 et vendredi 3 novembre 2023 Lundi 13 et mardi 14 novembre 2023 Lundi 11 et mardi 12 décembre 2023 Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023

Harcèlement et discriminations niveau 2



Durée 2 jours



Public interprofessionnel



Outils

-



Contenu de cette formation :

- ▶ Les points clés de chaque notion.
- L'analyse de la jurisprudence et des statistiques en cas de droit d'alerte et de retrait.
- Approfondir le rôle du référent harcèlement sexuel
- Les cas pratiques.
- L'analyses des clauses d'accords sur les RPS et qualité de vie au travail.



Formation dédiée aux « référents harcèlement » ainsi qu'aux délégués syndicaux confrontés à ces thématiques. Les stagiaires doivent suivre impérativement le stage du même thème en niveau 1.



Lundi 25 et mardi 26 septembre 2023 Jeudi 26 et vendredi 27 octobre 2023 Lundi 30 et mardi 31 octobre 2023 Lundi 18 et mardi 19 décembre 2023

Harcèlement et discriminations niveau 3





Public interprofessionnel





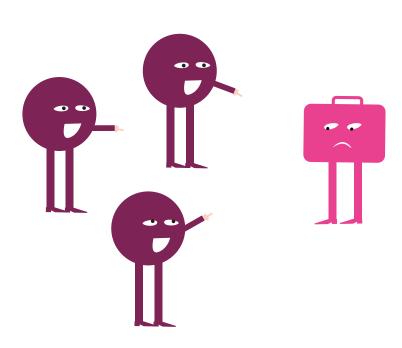
- Le rappel sur les étapes clés d'une enquête et ses enjeux.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence à la victime.
- ► Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence à l'auteur.
- Identifier les questions à poser en cas de harcèlement moral, violence au témoin.
- ▶ Identifier la recherche des éléments matériels et la notion de la preuve recevable.
- ▶ Identifier les questions à poser en cas de harcèlement sexuel, agissement sexiste à la victime et à l'auteur.
- ▶ Identifier les questions à poser au témoin en cas de harcèlement sexuel, agissement sexiste.
- ► Conclure une procédure d'enquête.
- Les contentieux possibles suite à une enquête.
- L'analyse des accords d'entreprise sur la gestion des enquêtes et le rôle des référents.



Avoir suivi les formations « harcèlement et discriminations » niveaux 1 et 2.



Lundi 9 et mardi 10 octobre 2023 Lundi 6 et mardi 7 novembre 2023



Formation santé sécurité et conditions de travail des membres du CSE et de la CSSCT





Public interprofessionnel





La formation a une durée de 5 jours et son coût (1 495 euros HT) est à la charge de l'employeur.

- Le rôle et les missions santé, sécurité, conditions de travail du CSE.
- ▶ Le fonctionnement du CSE et la commission SSCT.
- Les moyens d'action des membres et du secrétaire.
- La prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles, des risques psychosociaux.
- L'analyse des accidents du travail.
- ► Études de cas.

Stages organisés par la CFE-CGC à Paris

Un bulletin de pré-inscription spécifique vous sera envoyé par la poste ou par courriel, en contactant Nathalie Meunier au 01 55 30 12 78 ou par e-mail cfs@cfecgc.fr (précisez votre adresse postale personnelle ou votre adresse électronique).



Formation dédiée aux élus titulaires et suppléants du CSE.



Du 9 au 13/10/2023, et 11 au 15/12/2023.

Frais de déplacement et d'hébergement : Pour ces formations de 5 jours, les frais de déplacement et d'hébergement éventuels sont à la charge de votre employeur. Nous vous invitons à valider avec lui, et en amont de la formation, les modalités de prise en charge.

Corbas 5 jours : du 25 au 29/09/2023 et 27/11/2023 au 01/12/2023.

Grenoble 5 jours : du 4 au 08/12/2023.

Pour tout renseignement (d'ordre juridique ou concernant le suivi de votre inscription).

Contactez : Éric Plagnat - Ghisalberti Formation au 04 72 23 01 20.

LES FORMATIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PERSONNELLES

Ces modules vous permettront d'améliorer vos compétences afin de mieux appréhender votre « savoir-être », vos compétences techniques non juridiques ainsi que la gestion d'une réunion ou d'un groupe de personnes.

Expression orale et gestuelle niveau 1





Public interprofessionnel





Contenu de cette formation :

- La découverte des 4 outils du non-verbal pour être un bon communicant.
- Apprendre à exister physiquement (registres de gestes...).
- Être dans une bonne oralité et passer d'une logique de l'écrit à une logique de l'oral.
- ▶ Apprendre à convaincre. Structurer ses idées pour construire un message clair et audible.
- ▶ Les conseils pratiques et trucs et astuces.
- ▶ Les jeux de rôles et mises en situation.
- ► Tous les exercices sont filmés et commentés en groupe, ce qui vous permettra de prendre conscience de vos atouts, mais aussi de vos axes de perfectionnement.



Avoir suivi le stage « ouverture sur le syndicalisme », ce stage est destiné aux militants qui prennent la parole en public.



Toutes ces sessions sont dédoublées, précisez lors de votre inscription, session 1 ou 2.

Lundi 18 et mardi 19 septembre 2023 - session 1
Lundi 18 et mardi 19 septembre 2023 - session 2
Jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2023 - session 1
Jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2023 - session 2
Jeudi 2 et vendredi 3 novembre 2023 - session 1
Jeudi 2 et vendredi 3 novembre 2023 - session 2
Lundi 4 et mardi 5 décembre 2023 - session 1
Lundi 4 et mardi 5 décembre 2023 - session 2



Expression orale et gestuelle niveau 2





Public interprofessionnel



Outils



Contenu de cette formation:

- ► Consolider les outils et les techniques transmises lors du stage niveau 1 « techniques d'expression vocale et gestuelle ».
- Professionnaliser son approche de la prise de parole (utilisation des fiches, interaction avec les slides, gestion du micro...).
- Savoir répondre aux objections. Gérer une attaque ou « un rapport de force ». Développer son esprit de répartie.
- ▶ Imposer ses idées quelle que soit la situation.



Avoir suivi le stage « expression orale et gestuelle niveau 1 », ce stage est destiné aux militants qui prennent la parole en public.



Toutes ces sessions sont dédoublées, précisez lors de votre inscription, session 1 ou 2.

Jeudi 5 et vendredi 6 octobre 2023 - session 1 Jeudi 5 et vendredi 6 octobre 2023 - session 2 Lundi 30 et mardi 31 octobre 2023 - session 1 Lundi 30 et mardi 31 octobre 2023 - session 2 Jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2023 - session 1 Jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2023 - session 2 Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023 - session 1 Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023 - session 2

Argumentation



Durée 2 jours



Public interprofessionnel





- Les arguments contre-arguments.
- ► Informer convaincre persuader.
- La préparation et construction des exposés et des interventions.
- Savoir écouter, reformuler et apporter des arguments.
- Être capable de se synchroniser avec son interlocuteur.
- ► Répondre à une objection.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à toute autre session.



Jeudi 21 et vendredi 22 septembre 2023 Jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2023 Jeudi 16 et vendredi 17 novembre 2023 Lundi 11 et mardi 12 décembre 2023

Développer sa section syndicale







Public interprofessionnel





- ▶ Qu'est-ce qu'une section syndicale ?
- ▶ Quelles sont les ressources ?
- ► Comment améliorer sa notoriété ?
- ▶ Quel est son potentiel?
- ► Comment recruter des adhérents ?
- Argumentaire et jeux de rôle.



Être militant et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme » + un stage « représentation du personnel dans l'entreprise » ou un stage « le comité social et économique ».



La date

Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023

Management de l'équipe syndicale



Durée



Public interprofessionnel



Outils



- ► Ce qu'il faut comprendre de l'environnement syndical en entreprise.
- Les 4 leviers du management coopératif appliqué au délégué syndical.
- Assurer les conditions d'autonomie dans l'exercice de son mandat.
- Négocier les contributions : manager les jeux de rôle.
- ▶ Animer les relations au sein de la section.
- ► Conduire le développement de la section et des engagements.
- ► Le pilotage : gérer la qualité des engagements (plan d'animation).



Être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme » + un stage « développer sa section syndicale ».



Lundi 25 et mardi 26 septembre 2023 Jeudi 12 et vendredi 13 octobre 2023 Jeudi 16 et vendredi 17 novembre 2023 Lundi 11 et mardi 12 décembre 2023

Gérer les situations et les personnes difficiles





Public interprofessionnel



Outils



- Négocier avec les gens et les situations difficiles.
- ► Les négociations difficiles : les personnes et les interactions.
- Les négociations difficiles : les sujets qui fâchent.



Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « techniques de négociation niveau 1 » + un stage « techniques de négociation niveau 2 ».



Lundi 25 et mardi 26 septembre 2023 Lundi 2 et mardi 3 octobre 2023 Lundi 20 et mardi 21 novembre 2023 Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023

Techniques de négociation niveau 1



Durée 2 jours



Public interprofessionnel



Outils



- ► Réflexion autour de la négociation.
- Les fondamentaux des techniques de la négociation.
- ▶ Le cas Kartnoir.
- Le plan d'action personnel à l'issue du 1er jour de formation.
- ► Comment mieux écouter.
- Les outils de l'influence : les lois de la communication.
- ► Les particularités d'une négociation en groupe avec plusieurs parties.
- ▶ Le plan d'action personnel à l'issue du stage.



Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



Lundi 11 et mardi 12 septembre 2023
Jeudi 21 et vendredi 22 septembre 2023
Lundi 25 et mardi 26 septembre 2023
Lundi 16 et mardi 17 octobre 2023
Jeudi 2 et vendredi 3 novembre 2023
Jeudi 16 et vendredi 17 novembre 2023
Jeudi 30 novembre et vendredi 1er décembre 2023
Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023

Techniques de négociation niveau 2





Public interprofessionnel





- ▶ Un rappel : les techniques de négociation niveau 1.
- ▶ Un tour de table.
- La préparation des négociations.
- L'indicateur MBTI.
- ▶ Le plan d'action personnel.
- ▶ Une étude de cas.



Être délégué syndical ou délégué syndical central et avoir impérativement déjà suivi un stage « développer sa section syndicale » + un stage « techniques de négociation niveau 1 ».



Lundi 25 et mardi 26 septembre 2023 Lundi 30 et mardi 31 octobre 2023 Lundi 27 et mardi 28 novembre 2023

Valoriser ses compétences à travers ses mandats



Durée 2 jours



Public interprofessionnel





- Les ateliers pour identifier ses savoir-être et savoir-faire.
- ▶ Valoriser ses compétences et son image au quotidien dans son environnement syndical.
- ▶ Les mises en situations sur cas concrets avec les salariés en utilisant au mieux ses forces identifiées.
- ▶ 5 techniques clés pour accélérer son potentiel relationnel et mieux convaincre.
- ► Identifier ses points forts et ses difficultés pour instaurer un rapport privilégié auprès des salariés.
- ► Capitaliser pour se projeter dans la suite de son parcours syndical.
- ▶ Le plan d'actions personnels.



Préalable requis : délégués syndicaux.



Jeudi 5 et vendredi 6 octobre 2023 Lundi 13 et mardi 14 novembre 2023

Communication écrite





Public interprofessionnel





- Les écueils à éviter ce que vous ne devez surtout pas faire:
 - Les différents moyens de communication.
 - La lecture critique des tracts transmis par les participants.
 - ▶ Les 9 règles de fond de la communication écrite.
- Comment rédiger un tract les règles d'élaboration:
 - La rédaction de tracts sur la base de scénarios prédéterminés.
 - La relecture critique.
 - La méthode à adopter pour la rédaction d'une communication écrite.
- La stratégie de la communication :
 - Sur quels sujets communiquer ?
 - La constitution des équipes de rédaction et de diffusion.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Jeudi 28 et vendredi 29 septembre 2023 Lundi 9 et mardi 10 octobre 2023 Jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2023 Lundi 4 et mardi 5 décembre 2023

VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT nous faire parvenir vos tracts et autres écrits 10 jours au plus tard avant le module par e-mail à accueil@cameleon-management.com

Plan de communication



Durée 2 jours



Public interprofessionnel





- · L'analyse du contexte et identification des cibles:
 - Les adhérents et non adhérents.
 - ► CSP pyramide des âges moyens préférentiels d'échanges et contacts.
- Établir la stratégie de communication :
 - ▶ Les objectifs enjeux- échéances environnement concurrentiel.
- Le déploiement de la stratégie :
 - ► Identifier les moyens existants et les moyens nécessaires (humains, matériels, budgétaires).
- Déterminer le style de communication :
 - Les éléments de fond Les niveaux d'adaptation selon les récepteurs -Les formes d'expression selon les cibles.
 - L'approche sur les sujets spécifiques (NAO, PSE, les notes d'informations etc...).

- Donner du sens à l'action syndicale à travers le choix de sujets différenciants.
- Le plan de communication :
 - Établir la liste des sujets du plan de communication.
 - Méthodes de planification autour des sujets et échéances importantes.
- Mesurer l'impact de sa communication :
 - ▶ Solliciter les lecteurs en amont et en aval de notre communication.
 - Les outils simples à disposition.



Préalable requis : délégués syndicaux.



Lundi 23 et mardi 24 octobre 2023 Mercredi 29 et jeudi 30 novembre 2023

Épargne salariale « module débutants »







Public interprofessionnel





Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux confrontés à leur première négociation d'épargne salariale.

- Mettre en place l'épargne salariale :
 - ▶ Qu'est-ce que l'épargne salariale ?
 - Les deux grands dispositifs, participation et intéressement.
- · Quelle option pour les primes?



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Lundi 9 et mardi 10 octobre 2023 Lundi 4 et mardi 5 décembre 2023

Épargne salariale « module expérimentés »







Public interprofessionnel





Ce stage s'adresse aux délégués syndicaux ayant déjà une expérience de la négociation de l'épargne salariale.

- Négocier ou renégocier l'épargne salariale :
 - ▶ Les dispositifs collectifs.
 - ► Les dispositifs catégoriels.
 - Les conseils personnalisés aux salariés.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Lundi 23 et mardi 24 octobre 2023 Lundi 11 et mardi 12 décembre 2023

Lecture des comptes et analyse financière niveau 1





Public interprofessionnel



Outils

_



- ► Présentation : les questions à se poser pour se situer dans le paysage économique.
- ► Les informations disponibles pour comprendre la situation de son entreprise : comptabilité analytique, sociale et budgétaire.
- ▶ Quiz.
- Focus sur le compte de résultat.
- ▶ Le bilan utilité et composition.
- Exemples et cas pratiques.



Être membre d'un comité d'entreprise, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



Lundi 25 et mardi 26 septembre 2023 Lundi 16 et mardi 17 octobre 2023 Lundi 6 et mardi 7 novembre 2023 Lundi 11 et mardi 12 décembre 2023

Lecture des comptes et analyse financière : le partage de la valeur ajoutée niveau 2



Durée 1 iour



Public interprofessionnel



Outils

_



 Comprendre et appréhender la stratégie financière ou comptable de l'entreprise.



Être membre d'un CSE, élu ou désigné, et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ». La participation au stage « stage lectures des comptes et analyse financière » niveau 1, ce stage est pertinent pour les salariés travaillant dans une entreprise qui évolue dans un environnement international.



Lundi 23 octobre 2023 Lundi 18 décembre 2023

RSE* et développement durable niveau 1





Public interprofessionnel





- DD, RSE, environnement :
 - Les notions clés, évolution, principaux enjeux notamment au regard du changement climatique, cadre règlementaire.
 - Le panorama de quelques outils de la RSE et des enjeux environnementaux.
- - ▶ Un enjeu stratégique et de dialogue social.
 - Les étapes d'une démarche RSE et le rôle du CSE.
 - ▶ Les outils de la CFE-CGC.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette



Lundi 2 et mardi 3 octobre 2023 Lundi 4 et mardi 5 décembre 2023

* RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

RSE* et développement durable niveau 2



Durée 2 jours



Public interprofessionnel



Outils



- DD-RSE-Enjeux environnementaux :
 - La démarche RSE, les étapes, les enjeux environnementaux, les liens avec le dialogue social, le reporting extrafinancier.
- Les attributions environnementales du CSE :
 - Le cadre règlementaire du dialogue social.
- L'organisation du CSE pour appréhender les enjeux environnementaux/mise en place d'une commission environnement/RSE:
 - La stratégie de mise en place (commission distincte, rattachement,
 - composition...). Les thèmes à aborder, agenda, planning,
 - donnée de sortie. Les retours d'expérience.



La participation au stage d'initiation « ouverture sur le syndicalisme » est impérative pour s'inscrire à cette session.



Jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2023 Jeudi 7 et vendredi 8 décembre 2023

* RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

Négocier un accord de QVCT*





Public interprofessionnel



Outils



- · Passer des risques psychosociaux à la QVCT.
- Négocier un accord QVCT :
 - ▶ Quelles obligations légales ?
 - ► Comment impliquer les dirigeants ?
 - Les thématiques à aborder dans une négociation.
 - QVCT (conciliation des temps, télétravail, espaces de discussion autour du travail...).
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



Être délégué syndical et avoir impérativement déjà suivi un stage « ouverture sur le syndicalisme ».



Aucune date au 2° semestre 2023

* QVCT : qualité de vie et conditions de travail.

Accompagner vos collègues dans leur stratégie retraite



Durée 2 jours



Public interprofessionnel



Outils

_



Cette formation a pour objectif de vous apporter des connaissances solides sur la retraite afin d'être en capacité de les transmettre dans votre entreprise et de conseiller vos collègues dans leur stratégie retraite à tout moment de leur carrière. Le contenu est centré sur les régimes de retraite du secteur privé, en l'état actuel du droit.

- Renseigner sur le système de retraite de base et complémentaire.
 - Décoder l'acquisition de droits au cours d'une carrière.
 - Alerter sur les impacts du moment du départ à la retraite sur la pension.
 orienter vers les bonnes démarches.
- Optimiser la stratégie retraite via les dispositifs légaux et conventionnels (CET, Pereco, Pero...):
 - ► Recenser les possibilités de partir plus tôt.
 - Recenser les possibilités d'améliorer la pension.



Lundi 2 et mardi 3 octobre 2023 Jeudi 7 et vendredi 8 décembre 2023

Négocier la prévoyance complémentaire







Public interprofessionnel



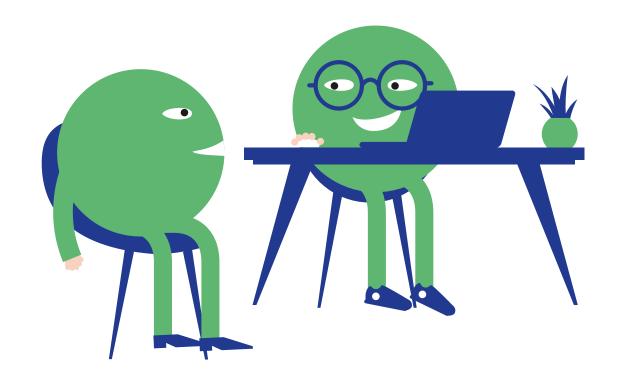


Cette formation a pour objectif d'outiller les militants afin de pouvoir faire face aux enjeux découlant de réformes successives et récentes qui ont rendu ce domaine excessivement complexe.

- Première journée :
 - Les grands enjeux de la protection sociale complémentaire (notions fondamentales).
- Deuxième journée :
 - Les règles spécifiques et mises en situations pratiques.



Lundi 16 et mardi 17 octobre 2023 Lundi 20 et mardi 21 novembre 2023







ORGANISER UN STAGE POUR DES ADHÉRENTS

SYNDICATS-FÉDÉRATIONS-UNIONS-SECTIONS: VOUS ORGANISEZ UN STAGE

COMMENT BÂTIR VOTRE PLAN DE FORMATION ? UN STAGE: POUR QUOI FAIRE ? QUEL(S) OBJECTIF(S) ? QUEL(S) BESOIN(S) ? QUELLE POPULATION ?

Les demandes d'actions de formation des syndicats fédérés doivent transiter par les **fédérations d'appartenance** ; celles des unions départementales (ou locales) par les unions régionales.

La demande écrite est formalisée pour une programmation au cours du semestre à venir.

Le CFS se donne la possibilité d'amender et de compléter celle-ci en fonction des disponibilités et impondérables.

Traitement des demandes de stages

Le montage des stages est soumis à un certain nombre de contraintes légales et techniques.



Le syndicat non fédéré, la fédération ou l'union doit indiquer dans sa **demande** de stage(s) à envoyer au CFS **au plus tard à J - 90** :

- la période souhaitée ;
- la durée ;
- le lieu ou la localisation ;
- le(s) thème(s) envisagé(s);
- la population concernée ;
- les coordonnées du responsable du stage à contacter.

En cas d'accord de principe du CFS, celui-ci sera donné sous réserve d'un nombre minimum de **20 personnes inscrites**, ayant un cursus de formation permettant de suivre le thème envisagé. Merci de privilégier une salle à proximité d'une gare SNCF.



Réception au CFS **au plus tard à J - 45** de la liste au format Excel des stagiaires comportant : les noms, prénoms et adresse postale personnelle de chacun.

Joindre à cet envoi le budget prévisionnel (page 37).

Les demandeurs doivent confirmer eux-mêmes les options hôtelières retenues, après accord du CFS, et assurer le suivi des prestations souhaitées. Il est à noter que seuls les stagiaires habitant à plus de 50 km de la ville où se déroule le stage peuvent demander à être hébergés.



Une convocation individuelle sera adressée à chaque participant :

- soit par le CFS;
- · soit par l'organisateur du stage.



Afin de faciliter le suivi et la prise en charge des frais d'hébergement, location de salle et repas lors des stages organisés, il est demandé à la structure qui organise la formation de faire l'avance des frais (seuls les frais de transport des stagiaires sont réglés directement par le CFS). Merci de retourner au CFS la feuille d'émargement avec les factures afférentes dans les 3 semaines qui suivent le stage.

NÉGOCIER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE: CONSULTEZ LE GUIDE CFE-CGC



Adhérent(e)s CFE-CGC, retrouvez tous nos guides sur l'intranet confédéral: http://intranet.cfecgc.org

00000

La CFE-CGC met à disposition de ses militants un guide de négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le cadre d'accords collectifs en entreprise.

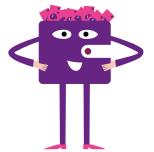
Tous les grands sujets relatifs à l'égalité professionnelle sont passés au crible : embauche, formation, qualification et classification, promotion, conditions de travail, temps de travail, rémunération, lutte contre le harcèlement, etc.

COMMENT PRÉPARER VOTRE BUDGET DE FORMATION ?

Le CFS vous demande de l'informer d'un éventuel financement annexe (à mentionner sur la fiche de budget prévisionnel).

Le remboursement des frais individuels des stagiaires est calculé automatiquement, sur la base des tarifs actuellement en vigueur.

Afin d'aider les unions territoriales, le CFS participe aux frais de secrétariat à concurrence de 155 euros par stage réalisé, sur demande écrite à laquelle seront joints les justificatifs originaux. Les honoraires s'élèvent à 600 euros H.T. par conférencier et par journée de formation. En ce qui concerne les frais annexes des conférenciers, merci de bien vouloir nous renvoyer tous les **justificatifs originaux** des frais accompagnés de la facture originale d'intervention.



Sont pris en charge par le CFS:

Pour les stages de plusieurs jours, les frais :

- d'animation;
- d'hébergement et de restauration (cf. tableau ci-dessous) ;
- de déplacements.

STAGES DE 2 JOURS ET PLUS				
Forfait résidentiel hôtelier ou équivalent comprenant la chambre, le petit-déjeuner, le dîner et la taxe de séjour	145 euros pour une nuitée 155 euros pour les grandes métropoles (Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Nantes) 165 euros pour Paris et petite couronne TTC maximum			
Forfait journée hôtelier ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	90 euros TTC maximum			

Pour les actions de formation d'une seule journée, les frais :

- · d'animation;
- · de restauration (repas du midi).

À l'exclusion de toute autre dépense.

ACTION DE FORMATION D'UNE JOURNÉE				
Forfait journée hôtelier ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle	90 euros TTC maximum			
Repas	Déjeuner : 25 euros TTC maximum Dîner : 30 euros TTC maximum			

RESSOURCES DE DEMAIN: DÉCOUVREZ LE GUIDE CFE-CGC



Adhérent(e)s CFE-CGC, retrouvez tous nos guides sur l'intranet confédéral : http://intranet.cfecgc.org

00000

Engagée en faveur d'une transition écologique sociale et responsable préservant les droits des générations futures, la CFE-CGC a édité un guide « Ressources de demain pour un monde durable ».

Comment répondre aux impératifs environnementaux, sociaux et économiques ? Quelles mesures de politiques publiques peuvent être déclinées en entreprise ? Comment préserver la biodiversité ? La publication présente des propositions thématiques pour une transition environnementale juste.

Formulaire réservé aux structures.

Pour les inscriptions individuelles, compléter uniquement le bulletin d'inscription page 9.

BUDGET PRÉVISIONNEL ESTIMÉ PAR LE SYNDICAT, LA FÉDÉRATION OU L'UNION

Demandeur
Nom du responsable du stage
e-mail
Date du stage (jj/mm) : du L / L au L / L 2023 Référence du stage
Date du Stage (()/11111). du L. / L. 2023 Reference du Stage
Nom du lieu du stage
Adresse du lieu du stage
Autesse du tieu du stage
CP Ville
Effectif des stagiaires inscrits Effectif des intervenants (autres que ceux du CFS)
Honoraires (600 € H.T par conférencier et par journée d'intervention - coût par jour entier d'intervention et par conférencier) €
Tronoran es (600 em) par comercinar et par journes d'intervention - cout par jour entier d'intervention et par comercinary
Hébergement/restauration – Joindre les devis (cf. conditions de prise en charge en annexe)
Montant du forfait résidentiel hôtelier € Nombre
Montant du forfait journée hôtelier€ Nombre
(ou équivalent comprenant un repas, deux pauses et la location de salle)
À défaut, coût d'une nuitée : chambre + petit déjeuner€ Nombre
coût d'un repas€ Nombre
Arrivée(s) la veille (pour les plus éloignés, sur demande préalable de dérogation au CFS) Nombre
Coût/location(s)
Type du matériel audiovisuel loué€
Autre matériel loué
Location de salle (si non comprise dans les forfaits hôteliers) : nombre de joursCoût/jour€
Frais d'organisation, pour les UNIONS TERRITORIALES (prise en charge limitée à 155 € par stage réalisé) nature des frais :
Autre organisme pouvant participer au financement : Montant global€
Commentaires (ex. : demande d'arrhes ou acomptes) :
Attention, pour les formations d'une seule journée : • prise en charge exclusive des frais d'animation et de repas du midi ; • pas de prise en compte des frais de déplacements ni d'hébergement.
Le Signature :



les salariés, formation, exercice du mandat, vision de la CFE-CGC, etc.

Conception service Communication CFF-CGC - A.

Adhérent(e)s CFE-CGC,

retrouvez tous nos guides sur l'intranet confédéral : http://intranet.cfecgc.org

Mes notes	
	•
	•
	•
	•
	•
	•

